



# **FICHE PRE EIE**

## **SITES ET SOLS POLLUES**

**PRE- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT  
DU SCOT DU PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES**

VERSION 3.0

## Positionnement de la thématique par rapport au SCoT & Rappels réglementaires

### 1. POSITIONNEMENT DE LA THEMATIQUE PAR RAPPORT AU SCoT

La thématique « sites et sols pollués » est une thématique cruciale dans la réalisation d'un document de planification tel qu'un SCoT. En effet, ce dernier n'aura aucun effet de levier sur le traitement des pollutions présentes. Mais à l'inverse, la localisation de ces sites et la nature de leur pollution pourront influencer grandement sur la prospective foncière et sur les volontés de développement des équipes décisionnaires. Il est capital de bien connaître ces sites et surtout de bien qualifier la pollution présente afin de déterminer la dangerosité de ces polluants pour la future vocation du sol et surtout les coûts nécessaires pour la mise en conformité de tels sites. Ces actions et ces analyses sont à la charge des exploitants et des propriétaires fonciers, les services de l'Etat (DREAL) sont quant à eux chargés de réaliser leur suivi administratif et réglementaire. Le SCoT a pour vocation d'éclairer le lien entre prospective foncière et pollution.

### 2. RAPPELS REGLEMENTAIRES

#### • ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET COMMUNAUTAIRES

- La Directive 96/82/CE, dite Directive **Seveso** et la Directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite Directive Seveso 3 (qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2015).<sup>1</sup>

#### • AU NIVEAU NATIONAL

- La loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à **l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux modifiée** (Titre IV Déchets - art. L541-1 et suivants du code de l'environnement - Partie législative).
- La loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux **installations classées pour la protection de l'environnement** (Livre V Prévention des pollutions, des risques et des nuisances - Titre I Installations classées pour la protection de l'environnement - art. L511-1 et suivants du code de l'environnement - Partie législative) et son décret d'application n°77-1133 du 21 septembre 1977. Le décret pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- Depuis 1993, **une politique spécifique de prise en compte et de prise en charge des sites pollués** a été développée selon les principes suivants :
  - Activités industrielles en cours : prévenir les éventuelles pollutions
  - Activités industrielles du passé : localiser, garder la mémoire des pollutions potentielles, diffuser l'information.
  - En présence d'un site pollué : évaluer les risques et les gérer en fonction de l'usage du site.

### 3. QUELQUES DEFINITIONS

**Sites et sols pollués** : Site qui du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltrations de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'éliminations des déchets ou encore à des fuites ou épandages de produits toxiques de manière régulière ou accidentelle dans le cadre de pratiques légales ou non. La pollution concernée présente généralement des concentrations assez élevées sur des surfaces réduites.

**Basol** : Base de données qui recense les sites et sols pollués nécessitant une analyse ou encore les sites anciennement pollués et traités. Cette base précise également les actions menées ou à mener dans le cadre de la réhabilitation des sols → **Sites de pollution avérée**.

**Basias** : Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Services, les données présentent un inventaire des activités actuelles et passées, qui s'exercent sur les terrains recensés. Les informations fournies renseignent sur l'activité du site plus que sur la pollution réelle → **Sites de pollution potentielle**.

<sup>1</sup> La directive européenne Seveso 3 a été traduite en droit français et s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015. Entre autre, elle renforce l'information du public notamment par voie électronique et sa participation au niveau décisionnel, met en conformité la liste des substances par rapport à la nouvelle réglementation CLP (Classification, Labelling, Packaging) et créé de nouvelles dénominations de danger.

**ICPE** : Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement regroupent les installations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

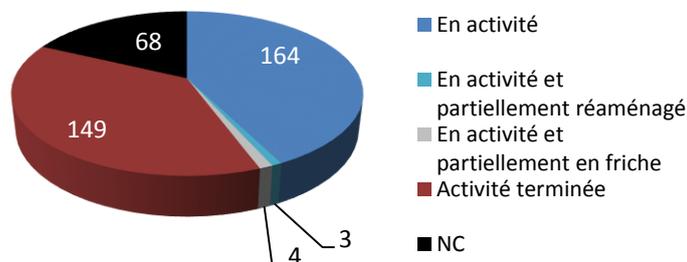
## Points clés analytiques

### 1. LES DONNEES BASIAS

Les sites BASIAS représentent les sites de pollution potentielle. Ils sont recensés par le BRGM<sup>2</sup>. Le Pays compte 387 sites Basias dont 42 % toujours en activité.

Parmi tous ces sites, 7 sites présentent une pollution connue : EDF/GDF à Ault, Pariche à Bouillancourt-en-Séry, Parmentier robinetterie à Bouttencourt, société SSI à Conteville, Lenne A&G à Dargnies, Société CCI le tréport et agence EDF-GDF au Tréport.

### Nombre de sites Basias



Source : Site Basias - <http://basias.brgm.fr>

### 2. LES DONNEES BASOL

Le territoire du Pays Interrégional Bresle Yères se caractérise par un long passé industriel.

Ainsi, malgré un profil rural, de nombreux sites industriels sont implantés et génèrent des pollutions avérées des sols. Ces sites sont recensés par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie.

Le PIBY compte 22 sites pollués.

	Nombre de site	Part	dont impact sur l'eau	Site encore en activité
Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic	6	27%	1	1
Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	4	18%	3	3
Site en cours d'évaluation	9	41%	2	1
Site traité et libre de toute restriction	3	14%	-	1

Source : [basol.developpement-durable.gouv.fr](http://basol.developpement-durable.gouv.fr)

<sup>2</sup> BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

Sur l'ensemble des sites, la majorité est actuellement en cours d'évaluation mais 27 % attendent encore un diagnostic.

Par ailleurs, 6 sites représentent une menace pour la ressource en eau notamment par infiltration et contamination de la nappe pouvant être dédiée à l'alimentation en eau potable.

Les polluants prédominants sur le territoire sont :

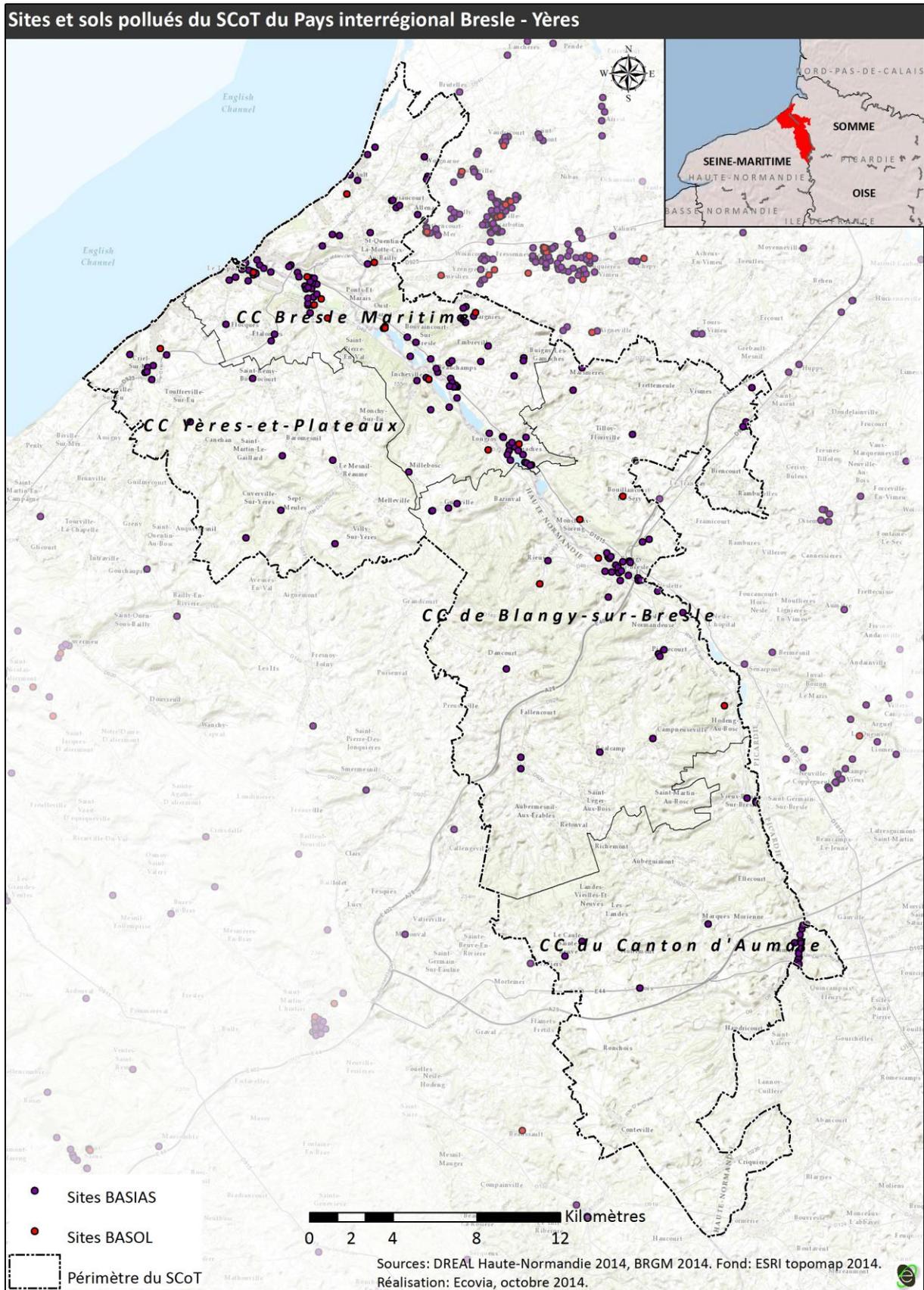
- Les éléments avec traces métalliques : chrome, cuivre, cyanure, mercure, plomb, arsenic, nickel (8 sites)
- Les hydrocarbures (5 sites)
- Les déchets (1 site)

*Rq : Certains sites n'ont pas été diagnostiqués.*

En 2014, le Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères et le Syndicat mixte Baie de Somme Trois vallées ont été accompagnés par l'Établissement Public Foncier de Normandie et la Chambre de Commerce et de l'Industrie Normand Picard afin de mener le recensement des friches d'activités.

L'étude a permis d'estimer l'intérêt et la capacité de reconversion des friches recensées et qualifiées. Ainsi sur les 99 friches du Pays, 5 sites BASOL sont mis en avant pour une reconversion :

- La verrerie Denin sur la commune de Nesle-Normandeuse,
- La Fonderie de la Bresle sur la commune de Blangy-sur-Bresle,
- La friche Lallot sur la commune de Bouttencourt,
- Mars Industries sur la commune d'Incheville,
- Friche Margot sur les communes d'Eu et Ponts-et-Marais,



La base de données BASOL recense **22 sites et sols pollués**.

Commune	Nom	Activité	Situation technique du site	Détérioration des masses d'eau	Type(s) de pollution	Actuel	Comme opportunité pour l'inventaire des friches
<b>Blangy sur Bresle</b>	Fonderie de la Bresle	Ebauches de moules destinés plus particulièrement à l'industrie verrière	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic		hydrocarbures	Friche	OUI
<b>Criel-sur-mer</b>	Site SSI	Décharge	Site en cours d'évaluation		Déchets	Arrêt 1990	
<b>Eu</b>	APS2 (Atelier Pièces Spéciales 2)	Fabrication de garnitures de friction à base d'une matière première contenant en moyenne 30 % d'amiante	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic		Amiante	NC	
<b>Eu</b>	Et Letellier	Fabrication de meubles (ferronnerie, menuiserie, peinture, traitement électrolytique)	Site traité et libre de toute restriction		Chrome Cuivre	Zone résidentielle	
<b>Eu</b>	Margot SA	Fonderie/traitement de surface	Site en cours d'évaluation		Chrome Cuivre, Nickel	Friche	OUI
<b>Eu</b>	Troussel	Traitement de surface (nickelage, chromage)	Site traité et libre de toute restriction		Cyanures, Chrome, Cuivre, Nickel	Friche	
<b>Eu</b>	Verstraete	Scierie	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic		NC	Lycée Anguier-Cayet d'Eu	
<b>Hodeng-au-Bosc</b>	Ancienne décharge de la verrerie	Décharge de la verrerie utilisée sur plusieurs décennies	Site en cours d'évaluation	oui	NC	Friche	
<b>Incheville</b>	SA Mars Industries	Fabrication d'accessoires de cycles et la sous-traitance industrielle	Site en cours d'évaluation		Hydrocarbures, et métaux lourds	Friche	OUI
<b>Le Tréport</b>	Agence EDF-GDF	Usine à gaz fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un	oui	HAP	Bâtiments administratifs et	



Commune	Nom	Activité	Situation technique du site	Détérioration des masses d'eau	Type(s) de pollution	Actuel	Comme opportunité pour l'inventaire des friches
			diagnostic			locaux d'activité EDF-GDF	
<b>Le Tréport</b>	CAPA	Station d'avitaillement des bateaux située en bordure de quai	Site traité et libre de toute restriction		Hydrocarbures	En activité	
<b>Longroy</b>	Antigone	Parachèvement du verre (dépolissage chimique, mécanique, dépolissage par recouvrement, coloration, sérigraphie email ou encre, dorure à chaud et pose d'accessoires).	Site en cours d'évaluation		NC	NC	
<b>Nesle Normandeuse</b>	Nouvelles cristalleries de Normandie	Verrerie, flaconnage, dépolissage chimique	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic		NC	Friche	OUI
<b>Rieux</b>	Polyver	Dépolissage chimique du verre	Site en cours d'évaluation		Cadmium, Zinc, Baryum, cuivre, Mercure, Plomb, Hydrocarbures	Friche	
<b>Saint-Pierre-en-val</b>	Worex	Dépôt pétrolier	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage		Hydrocarbures	Friche	
<b>Ault</b>		Installation technique d'EDF d'Ault-Onival	Site en cours d'évaluation		NC	Installations techniques	
<b>Bouillancourt-en-Séry</b>	Pariche	Polissage du verre	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	oui	Arsenic, Plomb, Nickel	En activité	
<b>Bouttencourt</b>	Axe	Décapage de supports métalliques peints	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	oui	NC	En activité	
<b>Bouttencourt</b>	DYKA	Travail chimique du verre	Site en cours d'évaluation	oui	NC	En friche	OUI



Commune	Nom	Activité	Situation technique du site	Détérioration des masses d'eau	Type(s) de pollution	Actuel	Comme opportunité pour l'inventaire des friches
<b>Gamaches</b>	SEDECO	Stockage de gaz et dépolissage du verre	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic		Arsenic Plomb	En activité	
<b>Oust-Marest</b>	Fichet Serrurerie Bâtiment	Fabrication de porte	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	oui	Fer	En activité	
<b>Saint-Quentin Lamotte Croix au Bailly</b>	BREA System	fonderie	Site en cours d'évaluation		BTEX, Chlorures, Hydrocarbures, TCE	En activité	

Source : [basol.developpement-durable.gouv.fr](http://basol.developpement-durable.gouv.fr)



### 3. LE REGISTRE FRANÇAIS DES ÉMISSIONS POLLUANTES (IREP)

Le registre français des émissions polluantes est un inventaire national des substances chimiques et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol et de la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux. Il est réalisé par le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie.

Le territoire du Pays Interrégional Bresle Yères compte 28 établissements concernés par cet inventaire. Les émissions les plus courantes sont les déchets dangereux dont un site de traitement à Blangy assure la dépollution.

Par ailleurs, 8 entreprises ont une influence sur la qualité de l'air et 5 sur la qualité de l'eau.

Le prélèvement en masse d'eau superficielle concerne 3 entreprises pour environ 1.5 millions de m<sup>3</sup>/ an en eaux souterraines et 38 000 m<sup>3</sup>/ an sur le réseau d'alimentation en eau potable.

Etablissement	Commune	Activité	Emissions et polluants
<b>Banides &amp; Debeaurain</b>	Le Tréport	Fabrication d'articles de robinetterie	DECHETS : Production de déchets dangereux -13 Tonnes en 2011
<b>Rexam Dispensing systems nouvellement « NEMERA »</b>	Le Tréport	Fabrication d'emballages en matières plastiques	AIR : Rejets d'Hydrofluorocarbures (HFC) – 144kg/an en 2009 DECHETS : Production de déchets dangereux – 20 tonnes en 2009
<b>SFBD</b>	Le Tréport	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a	DECHETS : Production de déchets dangereux – 30 tonnes en 2012
<b>SGD S.A</b>	Le Tréport	Fabrication de verre creux	AIR : Aldéhyde formique, Arsenic et composés, cadmium et composés, chlore, cobalt et composés, aziridine, fluor et composés, HAP, mercure et composés, nickel et composés, oxydes d'azote, de soufre, thallium et composés, Vanadium et composés et Dioxydes de carbone. EAU : Rejets dans la Bresle, Arsenic et composés, benzo(-)pyrène, cuivre et composés, cadmium et composés, DEHP, fluoranthène, fluor et composés, zinc et comptés, Indeno(-)pyrène DECHETS : Production de déchets dangereux – 1223 tonnes en 2010 et non dangereux – 12428 tonnes en 2010
<b>Timac Agro</b>	Le Tréport	Fabrication de produits azotés et d'engrais	AIR : Ammoniac, chlore et composés EAU : Prélèvements sur le réseau et dans les eaux souterraines DECHETS : Production de déchets dangereux – 98 tonnes en 2010
<b>Alcatel-Lucent</b>	Eu	Fabrication d'équipements de communication	DECHETS : Production de déchets dangereux -15 Tonnes en 2012
<b>Desbordes</b>	Eu	Fonderie d'autres métaux non ferreux	DECHETS : Production de déchets dangereux -3 Tonnes en 2008



Etablissement	Commune	Activité	Emissions et polluants
Smurfit ponts et marais	Eu	Fabrication de carton ondulé	NC
Assa Abloy	Oust-Marest	Fabrication de serrures et de ferrures	DECHETS : Production de déchets dangereux -9 Tonnes en 2012
Leclercq SAS	Oust-Marest	Fonderie d'autres métaux non ferreux	DECHETS : Production de déchets dangereux -34 Tonnes en 2012
Falsimagne	Woignarue	Fonderie d'autres métaux non ferreux	DECHETS : Production de déchets dangereux -1.5 Tonnes en 2012
Lenne	Dagnies	Fabrication de serrures et de ferrures	NC
Galvamental	Embreville	Traitement et revêtement des métaux	DECHETS : Production de déchets dangereux -268 Tonnes en 2012 et non dangereux
Ternois Fonderie	Embreville	Traitement et revêtement des métaux	DECHETS : Production de déchets on dangereux – 1 tonne en 2007
Ternois Industrie Picardie	Embreville	Fonderie de fonte	DECHETS : Production de déchets dangereux -22 Tonnes en 2012
Caoutchoucs modernes	Gamaches	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	DECHETS : Production de déchets dangereux -8 Tonnes en 2012
DYKA	Gamaches	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	DECHETS : Production de déchets dangereux -252 Tonnes en 2008
SARL R.Morel	Gamaches	Fabrication de verre creux	EAU : acide fluorhydrique, amoniaque, chlore, fluor et composés AIR : fluor et composés DECHETS : Production de déchets dangereux -208 Tonnes en 2007
Usine de Gamaches	Gamaches	Fabrication de verre creux	AIR : COVNM, fluor et composés DECHETS : Production de déchets dangereux -301 Tonnes en 2012
Promotrame	Longroy	Récupération de déchets triés	DECHETS : Traitement de déchets non dangereux – 4000 tonnes en 2009
Satimat	Longroy	Fabrication de verre creux	EAU : fluor et composés AIR : Fluor et ses composés DECHETS : Production de déchets dangereux -17 Tonnes en 2012 et fluor et composés
Pariche	Bouillancourt-en-Séry	Fabrication de verre creux	DECHETS : Production de déchets dangereux -374 Tonnes en 2012



Etablissement	Commune	Activité	Emissions et polluants
<b>IKOS environnement</b>	Blangy-sur-Bresle	Dépollution et autres services de gestion des déchets	EAU : Emissions directes d'eau dans la Bresle, cadmium et composés DECHETS : Traitement de déchets dangereux -1747 Tonnes en 2008
<b>METRA VERRE</b>	Blangy-sur-Bresle	Mécanique industrielle	DECHETS : Production de déchets dangereux -54 Tonnes en 2012
<b>Usine de Guimerville</b>	Hodeng-au-Bosc	Fabrication de verre creux	EAU : Emissions directes d'eau dans la Bresle, fluor et composés, zinc et composés et prélèvement et réseau et masses d'eau souterraines AIR : acide fluorhydrique, antimoine et ses composés, chlore, chrome et composés, dioxydes de carbone, cobalt et composés, étain et composés, fluor et composés, oxydes d'azote, vanadium et composés. DECHETS : cuivre et composés, nickel et composés, zinc et composés production de déchets dangereux – 348 tonnes en 2012 et non dangereux 4522 T en 2012
<b>Verrerie Brosse SAS</b>	Vieux-Rouen-sur-Bresle	Fabrication de verre creux	EAU : prélèvement et réseau et masses d'eau souterraines AIR : antimoine et ses composés, chlore, CO2, cobalt et composés, fluor et composés, oxydes d'azote DECHETS : production de déchets dangereux – 213 tonnes en 2012 et non dangereux 2351 T en 2012
<b>Dépôt Butagaz</b>	Aumale	Distribution de combustibles gazeux par conduites	NC
<b>Nipro Glass France Aumale</b>	Aumale	Défense	DECHETS : production de déchets dangereux – 10 tonnes en 2012

Source : [www.irep.ecologie.gouv.fr/IREP/](http://www.irep.ecologie.gouv.fr/IREP/)



**4. LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)**

Source : Base des installations classées du MEDDE.

Les ICPE sont des installations et/ou usines dont l'activité présente un risque ou un inconvénient pour l'environnement humain et naturel. On distingue plusieurs types d'ICPE :

- Les installations soumises à déclaration (D) pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Le risque est jugé acceptable moyennant des prescriptions standards au niveau national,
- Les installations soumises à déclaration avec contrôle périodique (DC),
- Installations soumises à enregistrement (E) pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues,
- Les installations soumises à autorisation (A), pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants,
- Les installations soumises à autorisation et servitudes d'utilité publique (AS) correspondant à peu de chose près aux installations « Seveso seuil haut » au sens de la directive européenne « Seveso III »

Les établissements sont classés « Seveso » en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent. Il existe deux seuils classant les établissements : « Seveso seuil bas » et « Seveso seuil haut ». Ces installations présentant des risques technologiques et des servitudes d'utilité publique sont ajoutées dans le but d'empêcher les tiers de s'installer à proximité de ces activités à risque.

Sur le territoire du SCoT, on dénombre à l'heure actuelle **71 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont :**

- 64 installations soumises à autorisation
- 6 installations soumises à enregistrement
- 1 installation à régime inconnu

Parmi eux, on compte 2 sites SEVESO (sites dont les quantités de matières dangereuses nécessitent des mesures particulières) :

Communes	Entreprise	Type SEVESO
Aumale	BUTAGAZ Aumale	Seveso bas
Le Tréport/Mers les Bains	Saint Gobain	Seveso bas

La prévention des risques de ces installations est intégrée dans le chapitre risque.

Atouts /Faiblesses –Opportunités/Menaces et problématiques clés

Sites et sols pollués : Synthèse

Situation actuelle	Tendances et scenario au fil de l'eau
	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ la tendance s'accélère</li> <li>= elle se maintient</li> <li>↘ la tendance ralentit voire s'inverse</li> </ul>
- De nombreux sites industriels et activités de services susceptibles d'être à l'origine d'une pollution (BASIAS)	↘ Augmentation des exigences réglementaires, meilleures prise en compte des règles de sécurité au sein des sites limitant fortement l'impact de ces activités sur les milieux
- De nombreuses friches	↘ L'inventaire des friches réalisé en 2014 propose 5 sites à réhabiliter parmi les BASOL en friche
- 22 sites pollués recensés par la base BASOL	<p>Les sites sont surveillés ou en cours de traitement</p> <p>↘ Potentialité de reconversion dans le cadre des développements urbains</p>
- La totalité des sites pollués situés sur la vallée de la Bresle	=
+ Sur les 22 sites recensés par la base BASOL, 3 sont d'ores et déjà traités et 4 traités avec restriction	↗ 10 sites en diagnostic
- Une pollution industrielle marquée notamment en termes de déchets dangereux.	↘ Un site de traitement des déchets dangereux sur Blangy-sur-Bresle
- 64 ICPE soumises à autorisation dont 2 sites SEVESO potentiellement polluantes	= Suivi des activités et identification des polluants

Sites et sols pollués : propositions d'enjeux pour le SCoT du Pays Interrégional Bresle Yères :

- Permettre la reconversion d'anciens sites pollués en lien avec les partenaires du territoire
- Favoriser la reconversion des sites et sols pollués par la mise en place de projet adéquats (énergie renouvelable,...)